

## Le programme ACCES construction de Revenu Québec

À la demande expresse de la CSST, nous reprenons le contenu de ce bulletin qui vous avait déjà été adressé au mois de juin 2013.

Pour contrer l'évasion fiscale, le Gouvernement du Québec a créé le programme **ACCES (Actions concertées pour contrer l'économie souterraine)** dans le domaine de la construction. L'objectif premier de ce programme est de faire travailler et collaborer ensemble les différents ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'évasion fiscale dans le domaine de la construction. À cet effet, un comité a été formé, dont les membres représentent les organismes suivants :

- Revenu Québec
- Ministère des Finances du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Commission de la construction du Québec
- Commission de la santé et de la sécurité du travail
- Directeur des poursuites criminelles et pénales

Les objectifs de ce comité spécial se définissent comme suit :

- 1) Renforcer la lutte contre l'évasion fiscale dans la construction;
- 2) Découvrir les stratagèmes d'évasion fiscale;
- 3) Poursuivre les fraudeurs et les contrevenants en la matière.

(Source : Revenu Québec)

- **Le 1<sup>er</sup> octobre 2014, la période de validité d'un permis de conduire sur support plastique passera à 8 ans pour les conducteurs âgés de 24 ans et plus.**

**Gilles Doyon, directeur exécutif**

Téléphone : (514) 943-2222

Télécopieur : (438) 380-2297

Courriel : [gilles.doyon@videotron.ca](mailto:gilles.doyon@videotron.ca)

© Tous droits réservés